



XIIIème Législature

Question écrite n° 42 812 de Monsieur Michel Ménard (Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche – Loire-Atlantique)

Ministère interrogé : Emploi

Rubrique : Formation professionnelle

Analyse : Allocation de fin de formation, suppression, conséquences

Texte de la Question (Publication au Journal Officiel du 24 février 2009) :

M. Michel Ménard alerte M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur la situation particulièrement difficile que connaît un grand nombre de demandeurs d'emploi à la suite de la suppression par le Gouvernement de l'allocation de fin de formation (AFF) lors de l'examen du projet de loi de Finances pour 2009. Cette allocation assurait un revenu de remplacement pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leur droit à indemnisation sans avoir achevé leur formation. Souhaitant en transférer la charge à l'UNEDIC, le Gouvernement a pris la responsabilité de supprimer le financement de l'AFF sans prévoir de solution de remplacement, ne serait-ce que pour les formations en cours. Aussi, il souhaite qu'il lui indique les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour répondre au plus vite à la détresse des nombreux demandeurs d'emploi victimes de cette suppression.